

VILLE DE SALON DE PROVENCE

AVIS DE MARCHÉ – FOURNITURES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Ville de Salon de Provence, direction des STM Service Marchés Publics Rue Lafayette, Immeuble le Septier B.P. 120, à l'attention de m le maire, F-13657 Salon-de-Provence. E-mail : service.marches@salon-de-provence.org.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.salondeprovence.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

fourniture de produits d'hygiène et de matériel de nettoyage.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Fournitures.

Achat.

Lieu principal de livraison : service des Achats - bd Michelet, 13657 Salon-de-Provence.

Code NUTS **FR824**.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

fourniture de produits d'hygiène et de matériel de nettoyage pour les différents services municipaux, les écoles maternelles et primaires, les cuisines satellites et la cuisine centrale.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**
25243300, 36673000.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Oui.

II.1.8) **Division en lots :**

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération :**

Non.

II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale :**

marché fractionné à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique

Ces marchés sont conclus pour une période initiale du 01/01/2009 ou à compter de la notification si celle ci est postérieure, jusqu'au 31/12/2009.

Valeur estimée hors TVA :

Fourchette : entre 168 000 et 424 000 euro.

II.2.2) **Options :**

Oui.

Description de ces options : des avenants ou décision de poursuivre et des marchés complémentaires pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat.

Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2012.

Nombre de reconductions éventuelles : 3.

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :**

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n° 01

INTITULÉ : Brosserie et petit matériel

1) **DESCRIPTION SUCCINCTE :**

Brosserie et petit matériel

2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :**

25243300, 36673000.

3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE :**

Le montant total des commandes pour la durée initiale du lot est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Coût estimé hors TVA :

Fourchette : entre 10 000,00 euro et 20 000,00 euro.

4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :**

5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :**

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction

LOT n° 02

INTITULÉ : Entretien des sols / nettoyeurs / produits divers

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Entretien des sols / nettoyeurs / produits divers

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

24513000.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

Le montant total des commandes pour la durée initiale du lot est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Coût estimé hors TVA :

Fourchette : entre 20 000 euro et 40 000 euro.

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction

LOT n° 03

INTITULÉ : Essuyage / jetable / ouate

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Essuyage / jetable / ouate

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

25122310.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

Le montant total des commandes pour la durée initiale du lot est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Coût estimé hors TVA :

Fourchette : entre 10 000,00 euro et 40 000,00 euro.

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction

LOT n° 4

INTITULÉ : Matériel de nettoyage

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Matériel de nettoyage

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

25243300.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

Le montant total des commandes pour la durée initiale du lot est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :

Coût estimé hors TVA :

Fourchette : entre 2 000,00 euro et 6 000,00 euro.

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Garantie à première demande couvrant 100 % du montant de l'avance.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Article 86 à 111 du Code des Marchés Publics français

Caractéristique des prix : Prix unitaires

Modalités de variation des prix : révision périodique

Une avance de 5 % sera accordée dans les conditions prévues au contrat

Modalités de règlement des comptes : Règlement des comptes selon les modalités du CCAG-FCS

Le délai global de paiement est de 45 jours

Modalité de financement : le marché sera financé par le budget de la Commune.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire

Il est interdit au candidat de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : sélection des candidats :A l'issue de l'analyse du contenu de la première enveloppe, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du cmp
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 et fixées au présent document
- les candidatures qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes

- situation juridique références requises :

-Lettre de candidature et habilitation du mandataire pas ses co-traitants (DC 4 ou forme libre)

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

-Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; (Dc5 ou forme libre)

-Pouvoirs de signature, le cas échéant (Dc5 ou forme libre).

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

-Déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat (Dc5 ou forme libre)

-Liste, intitulé " références du candidat " des principales fournitures auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. (Dc5 ou forme libre);

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

III.2.4) **Marchés réservés :**

Non.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

VILLE DGSACHAT 08030000/1.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 30 juin 2008 - 12:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

30 juin 2008 - 12:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

Non.

VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

VI.3) **AUTRES INFORMATIONS :**

Dossier de consultation gratuit, envoyé sur demande écrite, ou retiré (horaires d'ouvertures jours ouvrés : 8h30-12h15 / 13h30-17 heures).

Le dossier de consultation est également téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2008_VFral4HC50&v=1&selected=0

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec avis de réception ou déposées contre récépissé (horaires d'ouverture jours ouvrés : 8h30-12h15 / 13h30-17 heures).

Dématérialisation des procédures :

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. L'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 2 mai 2008.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Marseille, 22, rue Breteuil, F-13281 Marseille Cedex 06. Tél. 04 91 13 48 13. Fax 04 91 81 13 87.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics, boulevard Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20. Tél. 04 91 15 63 74. Fax 04 91 15 61 90.

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : article R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision du pouvoir adjudicateur Article L551-1 et R551-1 du Code de Justice Administrative pour le référé précontractuel : depuis l'engagement de la procédure jusqu'à la signature du marché.

Les concurrents évincés peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. A partir de la conclusion du contrat tout concurrent évincé auquel ce recours est ouvert n'est plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Arrêt du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007 Tropic).

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :
2 mai 2008.